

# **ATLAS DES ESPACES MARITIMES DE LA FRANCE**

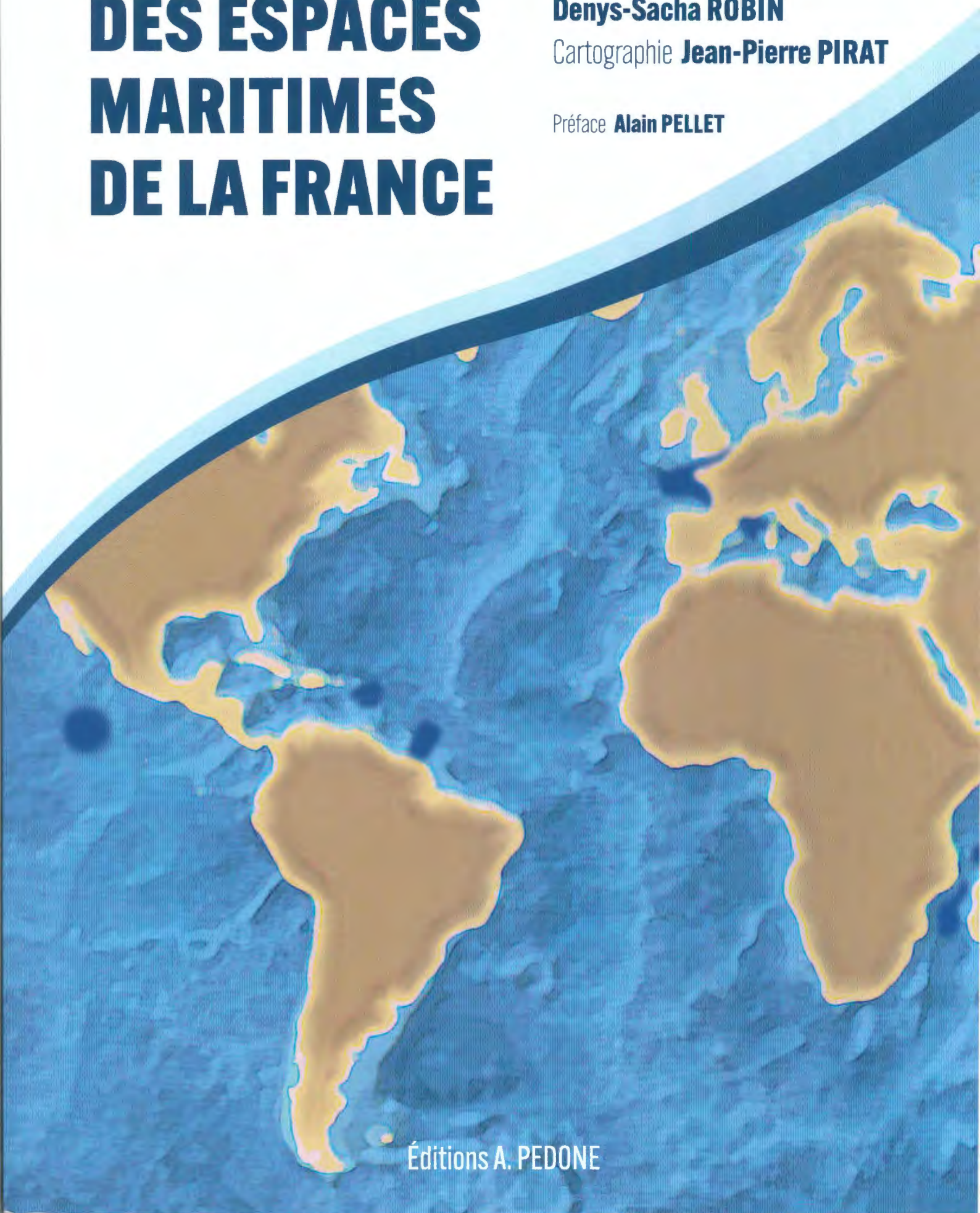
Sous la direction de

**Alina MIRON**

**Denys-Sacha ROBIN**

Cartographie **Jean-Pierre PIRAT**

Préface **Alain PELLET**



Éditions A. PEDONE

# Préface

D'après le dictionnaire, un « atlas » est un « Recueil de cartes géographiques ». Celui-ci est bien plus que cela ; il est une somme de connaissances - une « encyclopédie » - rassemblant tout ce que l'on sait (ou devrait savoir) sur... à nouveau bien plus que des « espaces maritimes de la France ».

Bien sûr, les cartes n'en sont pas absentes : elles illustrent tous les sujets traités et sont, en général, faciles à lire (même par quelqu'un qui, comme le signataire de ces lignes, n'a pas pour elles l'intérêt qu'il est souvent de bon ton de leur manifester). Seules exceptions : les reproductions des cartes annexées à des traités dont le fréquent manque de clarté peut expliquer le fil qu'elles donnent à retordre aux diplomates ou aux juristes lorsque survient un problème de frontières ; mais les auteurs n'y sont pour rien. Dans le même ordre d'idées, les nombreux tableaux dont l'ouvrage est émaillé sont particulièrement éclairants.

Bien sûr aussi, tout est dit sur les espaces maritimes de la France, qu'il s'agisse de leur consistance ou de leur délimitation, des différends auxquels ils ont donné ou donnent lieu, des modes de règlement qui sont intervenus ou qui sont susceptibles d'être utilisés. Rien n'est oublié jusqu'au tout petit litige entre la France et les Pays-Bas relatif à la Baie de l'Étang-aux-huîtres de Saint-Martin ou celui avec Vanuatu, aux enjeux maritimes plus graves il est vrai, sur les petites îles (ou sont-ce des îlots ?) volcaniques Matthew et Hunter. Et dans une conception large de ce qui est marin, la dernière partie, consacrée au Brexit (fort captivante d'ailleurs) traite non seulement du différend europeo- (et surtout franco)-britannique sur la pêche, mais aussi des conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'UE sur le tunnel sous la Manche. À ce point de vue, ce livre constitue, pour qui veut centrer son attention sur la France, un complément formidablement utile à l'*Atlas géopolitique des espaces maritimes* (Technip 2010 pour la version originale et Technip 2017 pour la version mise à jour en anglais), conçu selon les mêmes principes, dont l'un des coordinateurs est Didier Ortolland, également contributeur au présent ouvrage, et dont la cartographie émane également de Jean-Pierre Pirat.

Mais il y a plus : en même temps qu'elle traite, de manière à la fois approfondie et abordable, des espaces maritimes de la France (continentale et insulaire), cette encyclopédie porte aussi sur ses territoires ultra-marins eux-mêmes. Tous font l'objet de développements fouillés qui vont bien au-delà des seules questions liées à leurs espaces maritimes : pour chacun, le point est fait sur l'histoire de son rattachement à la France, son statut juridique et les contestations territoriales dont il peut être l'objet. C'est d'un véritable traité des confettis de l'empire post-colonial français qu'il s'agit.

À cet égard, la carte illustrant le « Domaine maritime de la France » à la fin du chapitre I, m'a rappelé celles accrochées dans les salles de classe de mon enfance où figuraient fièrement l'empire colonial français ; les vastes territoires terrestres qui y étaient colorés en rose sont remplacés par les espaces marins, sont marqués en noir sur ce schéma - et que l'on dit



menacés eux aussi de réduction « comme peau de chagrin » par la perte éventuelle de certains territoires d'outre-mer ou la montée des eaux due au changement climatique. Et cette perspective n'est sûrement pas purement hypothétique à long terme lorsque l'on sait que les eaux marines relevant de la Polynésie française constituent 44% du domaine maritime français et celles de la Nouvelle-Calédonie 12% (3% seulement pour la « métropole »), et que nombre de petits îlots n'émergent qu'à moins de quelques mètres du niveau de la mer - ce qui pose l'intéressante question (abordée, mais laissée sans réponse dans l'ouvrage) du devenir juridique des eaux adjacentes en cas de submersion.

Ce livre n'est sans doute pas destiné à être lu d'une traite. Mais lorsque c'est le cas, comme cela l'a été pour moi en vue d'écrire cette préface, surgit inévitablement cette question très obsédante : tout ça, pour quoi ? On peut lire, répété à satiété, que grâce à nos territoires d'outre-mer, l'espace marin français est le deuxième du monde après celui des États-Unis. Soit ! Et alors ? Bien sûr qu'il y a des enjeux économiques et stratégiques mais pour la « grande puissance moyenne » qu'est notre pays, la conservation et le contrôle de ces immenses espaces maritimes sont-ils nécessaires ? utiles ? voire raisonnables ? Je n'ai pas d'opinion arrêtée ; mais a-t-on fait le bilan, sans *a priori*, du rapport qualité-coût de cet espace maritime sans doute disproportionné ?

Sur cette question lancinante, la tonalité générale de l'ouvrage est prudente et, m'a semblé plutôt « orthodoxe » dans l'ensemble, en dépit de quelques voix plus impertinentes. Il est vrai qu'à l'incertitude concernant la réponse à donner à cette première question, l'ouvrage répond en revanche de manière beaucoup plus ferme - convaincante et assez réconfortante - à une autre objection que l'on pourrait adresser à la « politique juridique extérieure maritime » de la France, celle de l'arrogance : tous les auteurs s'accordent à considérer que, bien qu'en maintenant strictement le flambeau impérial, celle-ci se garde de toute brutalité et se montre ouverte à la négociation en vue de rechercher des solutions de compromis avec les États opposés à nos positions en matière de délimitation ou même qui contestent notre souveraineté sur les restes épars de notre empire colonial.

La composition du panel des auteurs n'est sans doute pas étrangère à ces orientations : elle est un mixte de hauts fonctionnaires familiers du sujet (le directeur actuel des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et un ancien directeur, de surcroît ancien président de la CIJ), deux anciens directeurs adjoints et le sous-directeur du droit de la mer dans cette même direction, le directeur adjoint du cabinet de la ministre de la Mer, le chef de la cellule « Délimitations maritimes » du SHOM...), et de chercheurs au CNRS ou d'universitaires, parmi lesquels nombre de jeunes doctorants, ce dont on ne peut que féliciter les directeurs de la publication : la valeur de leurs contributions n'a rien à envier à celle de leurs grands aînés (et je ne l'écris pas par jeunisme convenu). En outre, l'ouvrage n'est pas unidisciplinaire : certes, les juristes prédominent mais la présence de géographes ou d'historiens éclaire d'un autre jour les considérations juridiques et facilitent la compréhension de la politique maritime de la France.

La présence des praticiens parmi les auteurs, grands commis de l'État pour la plupart, qui portent la parole officielle de la France, explique peut-être la vision peu critique de cette politique qu'ils servent ou ont servie, qui caractérise l'ouvrage. Mais le large appel à des plumes moins aguerries à l'art de la diplomatie conduit à peine nuancer ce jugement globalement très approuvateur ; cela prouve peut-être qu'au fond cette politique n'est pas si critiquable que cela. Elle - mais ne faudrait-il pas parler de politiques (au pluriel) ? - se recommande moins par sa constance logique que par la fermeté du principe fondamental qui l'inspire (la préservation de

notre pré-carré maritime) qui va de pair avec le pragmatisme de sa mise en œuvre. Celle-ci est guidée par les intérêts bien compris du pays, fût-ce au prix de quelques incohérences - je pense notamment à la doctrine française officielle, fluctuante sur les règles applicables au tracé des lignes de base ou même pour ce qui est de la consistance des « circonstances pertinentes » en matière de délimitation. Le formidable ouvrage de Guy de Lacharrière sur *La politique juridique extérieure* (Economica, 1983) demeure décidément d'une brûlante actualité.

Un autre trait de ce magnifique instrument de travail est son caractère pratique - dans les deux sens du terme.

Il est largement tourné vers la pratique du droit, de la diplomatie ou de la gouvernance et se garde de considérations théoriques qui en eussent dénaturé l'objet. C'est un vrai bonheur d'entrer dans les coulisses des tractations qui permettent l'adoption des accords négociés de délimitation (plutôt de « détermination » car il s'agit aussi de délinéation vers le large) ou de sauver (pragmatiquement) un régime juridique uniforme s'appliquant à Eurotunnel, de comprendre les hésitations légitimes que l'on peut avoir à accepter le recours au règlement juridictionnel ou arbitral de différends qui touchent de très près à la souveraineté, ou d'entrer de plain-pied dans la préparation des dossiers que la France soumet à la CLPC sous la guidance du chef de l'équipe française qui en a la charge. Plus généralement, c'est vraiment la pratique française qui est décrite, factuellement et de façon toujours accessible aux non-spécialistes même lorsque des explications techniques sont nécessaires.

Et elle l'est de façon... pratique en ce sens que le chercheur comme le praticien pourra aisément trouver dans l'ouvrage ce qu'il cherche, là où il le cherche. Le plan en entonnoir, conduit à des redites mais peu importe : encore une fois, l'*Atlas* est plus destiné à être feuilleté et consulté en tant que de besoin qu'à être lu d'un trait. On part du contexte - historique (qui remonte à Hugues Capet lorsqu'a commencé à se constituer, par à-coups, l'empire maritime de la France) et géographique mais aussi, bien sûr, juridique, car c'est au fond la mutation profonde du droit de la mer avec la CNUDM qui a sauvé cet empire neptunien ou peut-être devrait-on dire « insulaire » car seule parmi les possessions françaises ultra-marines la Guyane est continentale : c'est que la Convention de 1982 a considérablement accru « les possibilités d'une île », et, bien qu'elle eût, au départ, un peu traîné les pieds lors de son élaboration, la France a assez rapidement réalisé tout le parti qu'elle pouvait en tirer. Le décor ainsi posé dans la première moitié de l'ouvrage, on passe comme dans les romans de Michel Houellebecq, de « l'extension du domaine » considéré dans son ensemble à une présentation, d'abord transversale (portant sur l'ensemble des accords passés avec nos « voisins maritimes »), puis particularisée, propre à chacune des « particules élémentaires » que sont les îles et à leurs projections maritimes dont chacune est l'objet d'une précieuse « fiche technique » (rédigée).

Lecteur, ne vous laissez pas abuser : cet ouvrage va bien au-delà de la « carte et du territoire ». Il rassemble, en un ouvrage unique de grande qualité une double somme, très impressionnante, portant à la fois sur les espaces maritimes relevant de la République française et les restes insulaires de feu son empire colonial. Que tous ses auteurs en soient remerciés - avec une mention spéciale pour Alina Miron et Denys-Sacha Robin qui ont piloté cette entreprise passionnante d'utilité publique.

**Alain PELLET**

*Professeur émérite de l'Université Paris Nanterre, ancien Président de la Commission du droit international des Nations Unies, Président de l'Institut de droit international*